
Motion de Gossuin sur la pétition des patriotes liégeois réfugiés en France, demandant que la Convention leur donne le baiser fraternel et l'insertion de leur discours au Bulletin, lors de la séance du 15 ventôse an II (5 mars 1794)

Constant Joseph Eugène Gossuin

Citer ce document / Cite this document :

Gossuin Constant Joseph Eugène. Motion de Gossuin sur la pétition des patriotes liégeois réfugiés en France, demandant que la Convention leur donne le baiser fraternel et l'insertion de leur discours au Bulletin, lors de la séance du 15 ventôse an II (5 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 98;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30240_t1_0098_0000_3

Fichier pdf généré le 22/01/2023

forger de toutes parts, partout, elles présentent les exercices, les travaux guerriers d'un peuple mâle et fier qui se prépare aux combats, en même tems tous les ports déployant l'appareil de l'activité la plus formidable, promettent aux mers enorgueillies de les couvrir bientôt de pavillons républicains maîtrisant les victoires. Les vieillards, les épouses, les filles félicitent à l'envi leurs maris, leurs fils, leurs frères qui s'élancent aux champs de gloire ; et une patrie ; mère attentive, sensible, connoissante s'occupant sans relâche de tous leurs besoins, de tous leurs maux, et secours et récompenses. Ajoutons à ce vaste tableau les exemples magnanimes de vertu, d'héroïsme, de dévouement qui rappellent les tems antiques et se multiplient sans cesse ; ajoutons-y ces hymnes, s'élevant de toutes parts à la raison dans nos temples si longtemps prostitués à l'erreur et ces infortunés enfans d'un autre hémisphère qu'un système infernal condamnoit à jamais, condamnoit avant de naître au plus dégradant esclavage, déposant aux pieds de la France dans son aéropage, les débris de leurs fers, brisés enfin sans retour, après tant de siècles ; brisé d'un mot de l'oracle de la philanthropie et de la justice... A cette éclatante réparation d'une des plus longues, des plus désastreuses erreurs des humains aveugles par les ténèbres de la Barbarie, à cette nouvelle création d'hommes, la terre ranimée, fière désormais de les porter, a tressailli dans les deux mondes et béni dans ce nouvel ouvrage, le génie de la nature et de la liberté. Tel est, Législateurs, le bonheur des hommes pour votre ouvrage ; il sera votre récompense. Qu'il tarde à nos âmes brûlantes, Républicains ; qu'il tarde à celle de nos frères de revoir le sol natal, ce sol qu'animés par l'exemple de la France, nous honorâmes de quelques vertus, délivré enfin du fardeau cruel qui l'écrase et qu'il porte avec tant d'amertume, oui nos frères rongent en frémissant les fers qui n'auraient pas un instant deshonoré leurs mains, si l'amour de la liberté, si une indomptable valeur avoient suffi pour les repousser. Seuls ils ne peuvent rien, mais paraissez, Français, et vous trouverez d'ardens coopérateurs. La renommée vous a instruit de la manière dont bravant fièrement leurs despotes ils ont volé au devant des républicains, qu'un fatal revers a fait tomber au pouvoir de l'ennemi. Là leur âme parut tout entière. Le despotisme en a frémi ; la rage en a redoublé ; et mille plaies nouvelles accablant sans relâche ce brave et généreux peuple, fixant au milieu de lui la consternation et la détresse, attestent à jamais combien, il est odieux aux tyrans. Vengeance ! Français ! Vous la devez, il vous attend. Législateurs, c'est en son nom que nous renouvelons ici le serment de ne vivre que pour la République une et indivisible. Avec quel transport, nous verserions tout notre sang pour sa prospérité et sa gloire ! Ce drapeau sous lequel nous répétons ce serment, il fut arraché par nous aux despotes. C'est le drapeau de la ville de Liège. Aujourd'hui un an, s'est précisément écoulé depuis que nous l'apportâmes dans la terre de la liberté. Autour de lui, s'étaient ralliés d'intrépides républicains que l'ennemi a vus de près aux champs de Maubeuge ; où plusieurs ont eu l'honneur de perdre la vie. Car au nord, au midi, à la Vendée, dans toutes les armes les Liégeois y sont en foule.

Vos décrets ayant changé l'organisation du bataillon qui avoit conservé ce drapeau, il nous l'a remis pour le garder et le reporter à Liège. Puisse-t-il bientôt y reparoître ! Là, des hommes, des armes, du fer, du salpêtre vous attendent. Ici plusieurs de nos frères, en notre nom, suivent avec exactitude le cours révolutionnaire que votre sagesse a ouvert. Ils instruisent leurs concitoyens, mais ce que personne ne leur apprendra ; ce qui caractérise particulièrement le Liégeois ; ce qui vraiment est inné dans son âme : c'est l'amour de la République, c'est le désir, le besoin de trouver les occasions de lui redonner ces preuves ; il le jure par notre voix entre vos mains ; il le jure par la France sa nouvelle patrie ; il veut qu'au milieu de lui s'établisse le foyer révolutionnaire d'où jaillisse la lumière ; d'où elle se répandra avec abondance, avec rapidité dans tous les points environnants. De la Meuse à l'Escaut, de la Meuse au Rhin, il veut que sa conduite soit l'exemple et le fanal de tous ses voisins. Toute son ambition, toute sa gloire sera d'entendre dans Liège délivrée dans Liège prouvant par ses actions les principes qui l'animent, le François s'écrier : Bon peuple, nous t'adoptons, tu en étais digne ! (1).

Cette pétition est accueillie par les plus vifs applaudissements.

GOSSUIN. Il y a aujourd'hui un an que les patriotes liégeois ont été obligés d'abandonner leurs foyers ; depuis ce temps nous ne les avons pas un moment oubliés. Président, témoignez la sensibilité de la Convention en leur donnant le baiser fraternel. Je demande que le drapeau de la liberté sous lequel ils se sont ralliés pour combattre les tyrans soit suspendu aux voûtes de cette salle jusqu'au moment où ils viendront le redemander pour marcher de nouveau contre les ennemis de la liberté. Je demande en outre l'insertion de leur pétition dans le Bulletin (2).

Sur la motion d'un membre [GOSSUIN], le président donne le baiser fraternel à l'orateur au milieu des applaudissements (3) et la Convention nationale décrète qu'il sera fait mention honorable au procès-verbal de l'adresse présentée par les patriotes liégeois, réfugiés dans la République française ; que cette adresse sera insérée au bulletin, et que le drapeau dont ils ont fait hommage à la Convention, et auquel ils se sont ralliés, pour se soustraire aux fers du despotisme, et se retirer sur la terre de la liberté, sera suspendu honorablement à la voûte du salon de la liberté, pour leur être remis au moment où les circonstances leur permettront de rentrer dans leurs foyers, et d'y replanter ce drapeau sur les ruines de la tyrannie (4).

(1) C. 295, pl. 988, p. 27. L'adresse est signée : J. F. ROUCHARD (présid.), P. F. J. WALEFF (secrét.), F. S. HALISSE (vice-secrét.), LYON (secrét.), J. F. CHARLIER (archiviste de l'Ass. g^{le} des Liégeois Franchimontois). Reproduite dans Bⁱⁿ, 16 vent.

(2) Mon., XIX, 640 ; Débats, n° 532, p. 205 ; C. univ., 17 vent. ; J. Mont., n° 113 ; Audit. nat., n° 529 ; Rép., n° 76.

(3) J. Sablier, n° 1180.

(4) P.V., XXXIII, 40.